

**RENCONTRE RÉGIONALE DES
ACTEURS DES ARTS PLASTIQUES
ET VISUELS
EN NOUVELLE-AQUITAINE
Les 26, 27 et 28 novembre 2024
à Niort**

Le cahier de la rencontre régionale

ASTRE réseau
arts plastiques
& visuels
nouvelle-aquitaine

Quelles solidarités entre acteur·ices associatifs au sein du champ des arts visuels et au-delà ?

Par Grégoire Pateau

Café-discussion coconstruit par le réseau ASTRE et l'[UFISC - Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles](#), en partenariat avec le [CAC - Collectif des Associations Citoyennes](#).

Ce café-discussion avait pour objectif de questionner collectivement les leviers possibles pour activer les solidarités entre acteur·ices associatifs au sein du champ des arts visuels et au-delà (avec les autres acteur·ices associatifs du champ culturel, et plus globalement du champ de l'économie sociale et solidaire) dans un contexte de crises multiples au sein et en dehors du secteur culturel. Pour cela, trois axes de réflexion avaient été identifiés :

- Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de désengagement des collectivités et de diminutions des subventions publiques ?
- Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de remises en question voire de mise à mal des libertés associatives et de création ?
- Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de montée de l'extrême droite et des replis identitaires ?

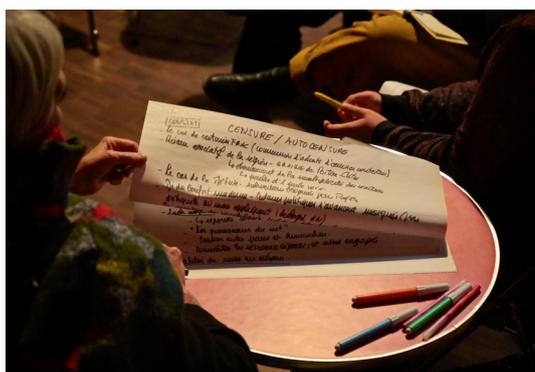
Pour y faire face, quelle organisation collective coconstruire pour lutter contre les phénomènes de conflictualités et de concurrence entre acteur·ices et favoriser les formes de collectifs ? Quelles formes de solidarités financières inventer et quels modèles économiques défendre ? Sur quelles formes de solidarités démocratiques s'appuyer pour dépasser les intérêts professionnels et défendre l'intérêt général... ? Pour tenter de répondre à ces problématiques, un premier temps d'atelier participatif était suivi d'un temps de rebond du Collectif des Associations Citoyennes (CAC) autour des trois problématiques identifiées puis d'une mise en débat collective.

Table #1 - Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de désengagement et de diminutions des subventions publiques ? - SYNTHÈSE

Les participant·es ont interrogé le terme de « désengagement » en pointant que la problématique n'était pas uniquement financière. Par exemple, la situation en Pays de la Loire relève d'un choix financier mais qui est avant tout politique et idéologique.

La question a été posée des conditions de la solidarité :

- Constat d'un manque au sein des apprentissages notamment dans les écoles d'arts et les espaces de professionnalisation ;
- Besoin de définir l'endroit de la solidarité : nécessité de temps de rencontre et d'interconnaissance pour développer les solidarités ;
- Faire exister des espaces où peuvent se développer la solidarité entre artistes :
L'exemple des [Artist-Run Spaces](#) (espaces d'expositions ouverts et autogérés par des artistes) ;
Collectifs [FOSSILE FUTUR](#), collectif d'ancien·nes étudiant·es de l'école d'art de Toulouse qui a racheté collectivement une maison à Meymac en Corrèze pour y développer un mode de vie pluriel : habitat, jardin et espaces de travail collectifs (par exemple un atelier de menuiserie) et s'inscrire dans la vie locale (par exemple, présence sur le marché du village).
- Volonté partagée actrices et institutions : articulation réseau ASTRE / SODAVI / Contrat de filière arts visuels ;
- Les dynamiques de mises en réseaux.



Enfin, le premier besoin identifié est le développement de solidarités avec les citoyen·nes et pour cela d'une inscription sur les territoires : l'implication territoriale vue comme un outil de solidarité. Les exemples de solidarités qui ont fonctionné s'adossent généralement à des projets qui impliquaient véritablement les citoyen·nes avec l'appui d'artistes (utilité sociale de l'artiste).

Café-dicussion
Crédit : Darri

Table #2 - Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de remises en question voire de mise à mal des libertés associatives et de création ? - SYNTHÈSE

Les participant·es ont organisé leur réflexion en deux temps : un partage des constats puis des solutions possibles à mettre en œuvre.

Constats :

Prendre en considération le poids du politique et du social / de la morale, notamment quand il est question d'aborder des sujets de société (par exemple : le corps dans les expositions, l'inceste, la guerre...) avec parfois des phénomènes d'autocensure de l'artiste au-delà de la « simple » censure.

La problématique du contrat d'engagement républicain ([exemple du Plateau des Milles Vaches](#)), question soulevée conjointement par les artistes, représentant·es d'associations et représentant·es d'institution présent·es à cette table : ils et elles ont pleinement conscience que la problématique les concerne également et ne se limite pas à une simple « case à cocher » dans leurs appels à projets et formulaires de demandes de subventions.

L'impact des grandes causes / enjeux de société actuel·les :

- Numérique ;
- Féminisme ;
- Transition écologique (exemple cité d'un retour à la photographie argentique pour « dépolluer par la technique ») ;
- Colonialisme / post-colonialisme.

Les participant·es s'interrogent : « en quoi ces enjeux vont-ils / peuvent-ils avoir de l'impact sur la liberté de création de l'artiste ? Va-t-il en tenir compte ou non ? ». Tout en sachant que cela pose la question du statut déjà précaire de l'artiste et de son autonomie financière. Cela peut être choisi, mais également subi : les enjeux de société ne sont pas forcément prioritaires face à la question de l'économie de moyens...

Pistes de solutions :

- Formation, pédagogie, médiation en direction des élu·es et des gouvernances des associations ;

Exemple : le 1 % artistique et les nouveaux commanditaires qui font la médiation entre la population, les équipes artistiques et les élu·es (qui manquent souvent de clés de lecture voire sont réfractaires).

- Coconstruction : donner la parole à plus de parties prenantes, générer du partage de connaissance, mettre en commun les expériences ;
- Le temps long, la patience ;
- Transmission des valeurs aux jeunes générations ;
- Remettre la population au cœur des actions ;
- S'associer, se mettre en collectifs

- Créer un statut plus autonome financièrement pour ne pas dépendre uniquement des commanditaires (les pouvoirs publics) et de leurs enjeux ;
- Appels à contributions volontaires : œuvrer à la solidarité entre artistes ;
- Redonner des marges de manœuvres aux collectivités, une plus grande autonomie, notamment financière (et donc une enveloppe suffisante).

Table #3 - Quelles solidarités entre acteur•ices dans un contexte de montée de l'extrême droite et des replis identitaires ? - SYNTHÈSE

Le groupe a passé beaucoup de temps de réflexion sur le diagnostic, les difficultés rencontrées alors même que peu de territoires de Nouvelle Aquitaine ont une majorité d'élu•es d'extrême droite. L'idéologie n'en demeure pas moins déjà fortement ancrée, générant de la censure et de l'autocensure. De plus, certains politiques « avancent masqués », n'ont pas d'étiquette RN à proprement parler mais appliquent une idéologie d'Extrême-droite.

Plusieurs personnes ont témoigné d'une histoire militante, sur plusieurs terrains, en particulier les luttes écologistes ou pour les droits des personnes. Cela produit des historiques et des compétences / connaissances qui peuvent être mises en partage, dont on peut s'inspirer.

Le groupe propose ainsi de travailler à des plans de contingence. Par exemple, dans les lieux d'art : que prévoir en cas de menace d'une descente violente sur une exposition qui serait jugée dérangeante.

« On a le plan Vigipirate mais on n'a pas de plan anti-fachos qui veulent casser la gueule des artistes ou de leurs œuvres, les « raids » d'extrême-droite sont une réalité qu'il ne faut pas ignorer ».

Il est possible pour cela de s'inspirer d'autres milieux militants afin de transférer, transmettre les pratiques. Cela questionne les stratégies à adopter et nécessite donc d'avoir des espaces pour cette transmission et définir les stratégies voire des espaces de pratiques. Exemple : [le Village de l'eau](#).

De tels espaces permettent de partager une vie quotidienne, et donc de s'appuyer également sur des ressorts relationnels.

Il est donc indispensable de connaître les réseaux, les espaces et associations déjà engagées pour la lutte contre l'Extrême-droite, pour apporter des réponses collectives. [Les Promeneurs du net](#) sont cités en exemple .

Comme le groupe précédent, les participant•es s'accordent sur la nécessité de créer des modalités de soutien entre pairs (y compris à des niveaux de « hiérarchies » différents) et de s'inscrire profondément dans le tissu social local. L'expression artistique, la présence de l'art dans l'espace public, la participation à la vie culturelle... peuvent participer à faire baisser le taux de vote pour l'extrême droite. Certain•es s'interrogent : comment travailler à l'altérité ? Quelles stratégies de dialogue ? Peut-être faut-il dialoguer avec les électeurs RN, les accueillir dans nos lieux... ?

Le groupe affirme une certaine vocation politique des travailleur•euses de l'art, mais différencie les attitudes possibles : opposition frontale vs écoute et dialogue. Toujours est-il que le rôle de la médiation et de la transmission est central pour travailler au vivre-ensemble.

Interventions de Jean-Baptiste Jobard du collectif des associations citoyennes

Jean-Baptiste Jobard est le coordinateur du Collectif des associations citoyennes (CAC). Il propose une intervention / mise en perspective en rebond des synthèses des trois tables réalisées « à chaud » par trois rapporteur•euses.

Il s'exprime de retour d'une audition avec d'autres organisation (Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, France Nature Environnement...) par le Conseil Économique et Social Européen. Pour lui, les constats se rejoignent largement autant à cette échelle européenne qu'à l'intérieur de ce café-discussion, avec un sentiment partagé d'inquiétude assez prégnant sur la situation en France. D'autant que de plus en plus de pays européens basculent à l'extrême-droite (dernier en date la Roumanie). Il espère que son intervention et les échanges qui vont suivre permettent de sortir de ce temps de travail avec des leviers d'action et une meilleure lucidité sur ce qu'il convient de faire pour ne pas rester prisonnier de cette toile de fond très sombre.

De l'importance de l'association « Loi 1901 »

Pour commencer, il contextualise son intervention : le CAC est un collectif de militants associatifs de tout domaine, et dont un des enjeux est de croiser les regards, quel que soit son secteur d'activité. Ici nous sommes dans le secteur culturel, mais le CAC est amené à avoir des échanges assez similaires avec des acteurs du champ social, environnemental, sportif, de la solidarité internationale, etc. L'idée est de prendre conscience de ce que l'on a en commun, qui pour beaucoup d'entre vous est une forme héritée d'une grande loi de conquies social, la loi de 1901 : l'association. Cet acquis nous permet de nous projeter dans des actions, dans des aspirations, dans des projets, sans le poids de la lucrativité. Et au contraire, avec une certaine générosité induite par le désintéressement qui est au cœur même de la loi de 1901. Le CAC réfléchit ainsi à comment avoir prise sur le devenir du monde associatif.

Une première réponse réside dans ce qui vient d'être fait, prendre le temps, car comme aime à le dire le CAC : appuyer sur pause, c'est politique. Rompre avec le rythme frénétique de nos vies professionnelles, artistiques, personnelles... Apprendre à prendre du champ, de la distance et à réfléchir, comme cela vient d'être fait en sous-groupes... Cela semble simple de prime abord, mais n'est pas si évident au sein d'un système capitaliste pressurisé et ancré dans le « temps court ». Ce

rythme rend difficile de se donner des perspectives et participe en quelque sorte à une dépolitisation.

Appuyer sur pause, c'est politique, d'autant plus lorsque c'est en collectif. Or, le réseau Astre est collectif par définition. Et appuyer sur pause, en collectif, et se libérer des contraintes du temps productif capitaliste, c'est de facto se mettre dans une posture anti-néolibérale.

Jean-Baptiste Jobard renvoie ainsi à la définition de Bourdieu du néolibéralisme : un système d'utopie en cours de réalisation d'une exploitation sans limite, notamment de la nature et de l'environnement. Et celle-ci passe par la destruction de toutes les forces collectives capables de faire obstacle au marché pur. Le néolibéralisme fonctionne donc en détruisant les forces collectives, en détruisant les collectifs, en

atomisant la manière dont on devrait concevoir le vivre ensemble. Il faut donc se rappeler ce que l'on recherche quand on fait association et quand on fait réseau, comme avec Astre. On se positionne contre cette tendance de fond qui nous atomise et nous isole. Tel que cela a été exprimé dans les restitutions avec par exemple cet antidote proposé par ce regroupement d'étudiant•es en sortie de cursus qui se regroupent au sein d'une maison partagée.

Cet isolement, cette destruction du collectif met à mal notre aspiration à la solidarité et notre capacité à faire face ensemble. Dans le néolibéralisme, rien ne ressemble à une société (c'est exactement le sens de la formule de Margaret Thatcher « there is no such thing as society »), il n'y a que des individus isolés, atomisés. Alors vers quoi s'engager ? Le renforcement du monde associatif fait partie de la solution. C'est le projet politique du CAC : renforcer le monde associatif, qu'il s'agisse d'associations dites « loi 1901 », de collectifs informels, de coopératives, de mutuelles... En résumé, toutes les formes de structures qui ne sont pas en recherche de lucrativité, de profit, de rentabilité, mais en recherche d'un projet qui permet plus et mieux.



1. et 2. Café-discussion
Crédit : Darri

Mais on ne renforcera pas le monde associatif si on reste uniquement entre acteurs associatifs. Les institutions publiques doivent être également mobilisées. Le renforcement et la défense des libertés associatives et la lutte contre le démantèlement du service public constituent un seul et même combat, contre l'extension continue du domaine du marché. Il était question de manque de cadres d'apprentissage de la solidarité. Or les conditions de la solidarité se conçoivent avec des alliances, notamment avec le secteur public. Défendre la spécificité de l'apport de l'action associative au sein de l'action publique, nécessite de fait de défendre ce secteur public.

« Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique » (rapport du CESE)

Parmi les points d'appuis possibles, Jean-Baptiste Jobard cite le récent rapport du Conseil Économique et Social ([CESE](#)) français, que l'on peut considérer comme une troisième chambre – mais uniquement consultative – aux côtés du Sénat et de l'Assemblée Nationale, et qui représente la société civile : « [Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique](#) ».

À noter : ce rapport a été voté à l'unanimité, ce qui a son importance, car il a donc été également validé par le MEDEF, des représentant•es du monde agricole, des entrepreneurs sociaux...

Où se joue ce lien entre l'évolution du financement des associations et l'urgence démocratique, c'est-à-dire les conditions d'exercice de la démocratie ? À travers une modification très largement invisibilisée de la manière de soutenir les associations en France ces quinze dernières années et qui a dépolitisée l'action associative. En termes de financement public, il y a deux modalités principales : la commande publique et la subvention. Elles sont extrêmement différentes : d'un côté, la commande publique est descendante. Des pouvoirs publics ont des objectifs de politique publique et utilisent voire instrumentalisent les associations pour réaliser ces politiques publiques. Via des modalités de types, commandes publiques, appels d'offres, appels à projets, etc. qui mettent les associations en concurrence non seulement entre elles, mais également avec des entreprises du champ marchand. Les associations deviennent simples exécutantes de politiques publiques décidées sans elles. Or, « quand on est prestataire, difficile d'être protestataire ». Autrement dit, c'est cette modalité de soutien public qui vient dépolitiser l'action associative. Ce n'est pas du tout la même chose quand c'est une association qui demande une subvention, c'est-à-dire qui demande à être soutenu pour son projet, qui vient du terrain et de la connaissance que les acteur•ices peuvent en avoir : un besoin émergent, ascendant.

Ce glissement est en bonne partie invisible, sauf quand on en connaît les chiffres : il y a encore douze ans, un tiers des budgets dans les associations provenait de la subvention. Cela concerne aujourd'hui moins d'un euro sur cinq en moyenne.

Affaiblissement vs renforcement

Pour aller plus loin, il conseille la lecture de l'ouvrage collectif « [Quel monde associatif demain](#) » aux éditions érès. Deux scénarios y sont développés : celui de l'affaiblissement et celui du renforcement.

Dans celui de l'affaiblissement, de la marchandisation, les associations sont poussées de plus en plus vers le marché. Et la différence entre l'association et l'entreprise s'estompe. À travers des dynamiques d'instrumentalisation, de managerialisation... voire de répression pure et simple de l'action associative (comme dans le cas du Plateau des Mille cité lors des restitutions, voir ici à ce propos l'excellent film de Télé Mille Vaches « des associations qui se tiennent sages »).

Mais chaque composante de ce scénario de l'affaiblissement a un antidote. Si la marchandisation existe, la « démarchandisation » existe également. Des perspectives vont dans ce sens de respecter la capacité d'action politique des associations. Par exemple, les projets de sécurité sociale alimentaire qui essaient localement et explorent comment répondre localement à un besoin, en dehors du marché, en s'inspirant de ce qu'a été la sécurité sociale de 1945 à 1967. Autre exemple, la manière dont [sont financées les associations d'éducation populaire en Belgique](#). Voir le site : www.cultureetdemocratie.be



1. et 2. Café-dicussion
Crédit : Darri

Le financement de l'éducation populaire en Belgique provient de leur ministère de la culture et a été porté par le Philosophe [Luc Carton](#), lorsqu'il y travaillait. Il a fait passer un décret qui cadre ce financement. Luc Carton est une inspiration pour de très nombreux acteurs de l'éducation populaire en France et en Belgique. Le décret en question garantit pour les associations un équilibre entre autonomie budgétaire, autonomie politique et autonomie dans la conduite d'un projet associatif.

Il prévoit des financements au fonctionnement – et non pas au projets – pluriannuels pour soutenir un projet qui est défini par l'association. L'objectif visé est d'observer la contribution de l'action associative à la réalisation des droits humains fondamentaux (autrement dit des droits culturels). Ainsi que la participation à l'associationnisme c'est-à-dire à faire collectif.

Et un mode d'évaluation particulier a été mis en place : l'auto-évaluation réflexive, qui invite à rentrer dans une démarche de progrès à travers la réalisation d'un projet politique. L'idée est ensuite de partager l'analyse de cette démarche de progrès et de ses résultats avec le financeur. L'inverse d'une « évaluation – sanction ». Cela permet de financer des contre-pouvoirs.

CER vs coconstruction

Financer des contre-pouvoirs devient a contrario de moins en moins concevable en France, notamment du fait de cet outil créé en Août 2021 – également évoqué lors des restitutions : le Contrat d'Engagement Républicain. Désormais, l'ensemble des subventions, y compris les apports non-matérielles, y compris des apports de moyens très modestes, fournis par une collectivité publique entraînent l'obligation de signer un contrat d'engagement républicain. Il pourrait paraître anodin, mais au-delà de la simple « croix à cocher » dans un document CERFA, le texte est rédigé de telle manière qu'il laisse une très large part à l'exercice d'un pouvoir interprétatif et arbitraire des autorités publiques. Elles peuvent facilement décider qu'une

association ne respecte pas ses engagements républicains et la sanctionner si elle n'est pas alignée politiquement.

Contre l'instrumentalisation, il y a l'idée de prendre très au sérieux la coconstruction, qui de facto fait le lien entre secteur associatif et collectivités publiques.

Il faut également pouvoir mettre en correspondance nos valeurs, nos principes d'action et nos actions. Donc, si on veut plus de démocratie, il faut faire démocratie en interne, dans nos associations.

« **L'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul** » affirmait Gandhi. Si on veut être pris au sérieux de notre aspiration à la coconstruction de l'action publique, à plus de participation à la vie démocratique, il faut déjà être capable de montrer comment on fait démocratie chez nous.

Échanges et débats

S'appuyer sur la coopération

Question d'un participant : comment lutter contre la mise en concurrence de plus en plus prégnante des associations ?

Témoignage de deux associations d'un territoire avec des objets proches qui ont pris le parti de se rencontrer et de trouver des alternatives intelligentes, d'organiser des actions complémentaires plutôt que rivales. Elles ont décroché ensemble cette année une aide dans le cadre du contrat de filière, basée sur la coopération. Ils n'auraient donc pas pu la toucher sans coopérer.

« Nos différences sont une richesse, ne nous laissons pas diviser ! »

Le cadre au sein duquel les acteurs associatifs agissent est en effet de plus en plus concurrentiel, et la situation ne va pas s'arranger au regard de l'austérité budgétaire à venir.

La rencontre et l'interconnaissance sont des prérequis sans lesquels il n'est pas possible de créer des rapports de confiance qui sont les conditions de la coopération. Celle-ci ne se décrète pas. Et c'est la seule manière de lutter contre les rivalités qui conduisent à des comportements individualistes.

Cela amène aussi à réfléchir à comment travailler et concevoir les dispositifs de financement. La coopération entre les acteurs de terrain plutôt que la mise en concurrence constitue un bon point de départ, dans une dynamique d'ascendance. Quelques signaux positifs existent, par exemple le développement des appels à manifestation d'intérêt plutôt que des appels à projets stricto sensu : on essaye de rassembler en amont les associations pour identifier les complémentarités, puis définir des dispositifs de financement qui en tiennent compte et qui les renforcent.

La notion d'exemplarité est également importante : avoir un statut associatif ou être artiste n'induit pas de fait que l'on est dans une logique vertueuse ou positive.

Il serait également possible de faire évoluer les manières de penser les appels à projets, les critères posés. Plutôt que de cibler tel type de population, tel champ disciplinaire et d'attendre des évaluations chiffrées, s'intéresser plutôt aux dynamiques de coopération générées, aux effets produits en termes de droits culturels et de droits fondamentaux des personnes, à l'attention portée aux enjeux sociétaux tels que la transition écologique ou la lutte contre les discriminations... Et pour réussir à faire bouger ces cadres, il est indispensable qu'ils soient pensés et co-conçus avec les acteurs associatifs.

Une représentante de la DRAC Nouvelle Aquitaine rebondit en expliquant ce dispositif dans le cadre du contrat de filière arts visuels qui s'appuie justement sur un appel à projets « Coopération, création et territoires ». Il a pour vocation de susciter et favoriser les coopérations et les dynamiques de réseaux sur les territoires, sans contrainte en termes de publics ciblés ou de création artistique. C'est le processus qui est observé et évalué plutôt que le résultat. L'appel à projets en est à sa septième édition et reste dans une démarche de progrès pour éviter au mieux justement les logiques de mise en concurrence. L'agilité qu'il permet est en tous cas très bénéfique.



1. et 2. Café-discussion
Crédit : Darri

Double-dépendance et défense du modèle de la subvention

Aux acteurs également de considérer les collectivités publiques non pas comme un guichet, mais comme des interlocuteurs avec qui il est possible de poser une analyse. Défendre cette posture de « compagnonnage » permet aussi de sortir d'une approche qui infantilise et affaiblit les acteurs associatifs. À l'inverse de ce que l'on entend actuellement dans les Pays de la Loire : cette idée que le secteur associatif serait dépendant des fonds publics.

Mais qui est dépendant de qui en réalité ? Il s'agit en fait d'une double dépendance : si les associations sont dépendantes des financements publics, les pouvoirs publics sont aussi dépendants des acteurs associatifs, car ces derniers prennent en charge toute une série de réponses à des besoins, y compris de services publics. Il existe donc aussi une dépendance de fait des autorités publiques envers le monde associatif, mais qui est rarement pensée en ces termes. Développer une telle pensée permet de resituer ce qu'est fondamentalement

une subvention. Il ne s'agit pas seulement d'un mode de contractualisation entre une association et un financeur. La subvention reflète également le respect de l'initiative - citoyenne - de l'acteur de terrain. Il est nécessaire de travailler à des plaidoyers qui défendent la subvention car elle est la solution qui permet encore de faire de la politique au sens noble du terme, c'est-à-dire « agir dans la cité à travers

nos initiatives ». Le dispositif de la subvention doit être une fierté. Il faut penser à rebours de cette idée de dépendance. Il s'agit d'argent public, donc de notre argent à toutes et tous. Et c'est normal qu'il nous revienne sous forme d'actions associatives organisées sur le terrain qui permettent le vivre ensemble.

C'était le propos d'une intervention déjà assez ancienne du philosophe Bernard Stiegler, lors des Biennales du Spectacle Vivant de Nantes de 2016, qui disait en substance « ne soyez pas dans une posture de défendre vos subventions, demandez-en beaucoup plus ! ». En somme, une posture de « [contre-offensive](#) ».

Un participant rebondit sur la question de la sémantique. Et complète le propos autour de la notion de subvention avec un propos sur la notion d'allocation et de la manière dont elle est dévoyée.

Puis Jean-Baptiste Jobard revient sur le rapport du CESE : « Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique ».

Ce rapport ne revendique pas simplement la sécurisation du système de la subvention mais également sa qualité. Il ne s'agit pas de seulement demander un retour à une situation antérieure où il y avait plus de subventions, mais souvent mal réparties. En effet, la subvention est par nature discrétionnaire et peut se décider « sur un coin de table » par un Maire, un Président de collectivité, induisant des phénomènes de clientélisme. Le rapport du CESE préconise, tout comme le CAC depuis longtemps, d'introduire de l'intelligence collective dans l'allocation des subventions. Cela peut prendre par exemple la forme de fonds d'intervention citoyenne ou de fonds d'interpellation citoyenne, qui constituent des modalités de subvention. C'est également ce que l'on peut observer avec le Fonds pour le Développement de la Vie Associative ([FDVA](#)) – qui a en partie remplacé la « Réserve Parlementaire » (en partie car le FDVA dispose d'une enveloppe de 25 millions € contre les 52 millions € pour la réserve parlementaire). Le FDVA s'appuie sur un comité consultatif composé entre autres de représentant•es d'acteurs associatifs qui participent d'une décision collégiale. Dans une mairie, on pourrait imaginer que l'octroi des subventions soit décidé par les élu•es de la majorité, mais également les élu•es de l'opposition, des représentant•es de la société civile locale, des coopératives, d'autres associations ou, pourquoi pas, des citoyen•nes tiré•es au sort. Il s'agit d'imaginer des dispositifs qui rendraient la subvention la plus intelligente possible. Cela résonne avec les propos des restitutions relatifs à la place du citoyen, de la personne, de l'artiste, la question du lien avec le territoire...

Participation citoyenne et dispositifs de solidarité

Un participant remarque que pour sortir du millefeuille administratif qui est un frein à l'expression des droits culturels, l'une des pistes possibles est de s'inspirer des AMAP, tel que cela a été expérimenté en Pays de la Loire par l'association [Ouvrir l'Horizon](#) et ses paniers artistiques. D'autres inspirations possibles : une sécurité sociale de la culture ou encore le recours aux monnaies locales. Autant d'exemples qui peuvent renforcer la participation des personnes à la vie culturelle locale tout en étant moins dépendant des subventions.

Un autre témoignage fait part d'un collectif artistique proposant initialement

un projet d'expositions chez l'habitant (maison, jardin, appartement...). Grâce à l'implication des habitant•es, le projet s'est étoffé en proposant par la suite des parcours d'expositions à l'échelle de quartiers. Le collectif s'est structuré en association et en organise désormais deux par an et bénéficie pour cela de subventions. Cela lui permet également d'être rigoureux en termes de rémunération du droit d'exposition, en s'appuyant sur le [référentiel pour la rémunération artistique de Astre](#). Le projet est une réussite car il implique désormais largement les habitant•es des quartiers qui sont parties prenantes de l'organisation.

Un participant demande à Jean-Baptiste Jobard s'il peut citer des exemples de dispositifs de solidarité entre structures. Ce dernier présente le dispositif de solidarité financière développé par le réseau des lieux intermédiaires et indépendants d'Île-de-France Actes IF, ce dernier ayant depuis été mis en œuvre par d'autres organisations membres de l'UFISC. L'objectif de ce dispositif est de solutionner les problématiques récurrentes de trésorerie des membres du réseau. Avec l'appui de la NEF¹, banque de l'Économie Sociale et Solidaire, [un fonds de soutien a été créé qui permet de l'avance de trésorerie aux structures dans le besoin](#). Une réflexion est actuellement menée afin d'élargir les utilisations possibles de ce fonds, par exemple pour permettre la production de spectacles par des petits lieux et compagnies à hauteur de leurs ambitions et palier à leur manque de moyen initial (la règle étant que les bénéficiaires changent chaque année).



Café-disscusion
Crédit : Darri

Grégoire Pateau, animateur de l'atelier, témoigne à son tour de la dynamique de solidarité à l'œuvre au sein du dispositif de repérage et d'accompagnement des groupes et artistes musiques actuelles de la FRACAMA – Pôle régional Musiques Actuelles de Centre Val de Loire : le [Propul'Son](#). Pour accompagner les projets sélectionnés, la FRACAMA s'appuie, en concertation avec ses membres, sur l'ensemble des compétences de son réseau. Ce sont donc à la fois les artistes et les structures locales qui bénéficient des moyens alloués au dispositif.

1 Un participant remarque que la [NEF entretient des liens contestables avec le mouvement ésotérique de l'Anthroposophie](#). La banque s'est exprimée à ce sujet sur [son site Internet](#).

Conclusion

Pour conclure les échanges, Jean-Baptiste Jobard revient tout d'abord sur la question de l'implication des citoyen•nes. Il cite tout d'abord le philosophe américain [John Dewey](#) (1859 – 1952) qui défend l'idée que plus une question est complexe, moins il faut en réserver le domaine à des experts et plus il faut à l'inverse la démocratiser. C'est par exemple l'une des intentions que pouvait défendre – à l'origine – la conférence citoyenne pour le climat. À cet instar, les questions culturelles et artistiques peuvent et doivent être démocratisées. Les citoyen•nes doivent pouvoir avoir prise sur ces questions, y être impliqué•es. Il remarque par ailleurs, pour faire le lien avec la montée de l'Extrême droite, que le fait de ne pas ou peu avoir prise sur sa vie constitue un ressort puissant au repli identitaire.

Il rebondit ensuite sur le sujet de la place de l'artiste tel que cela a pu être évoqué lors des ateliers et notamment le fait que la société peut parfois « lui en demander beaucoup ». Il invite à faire la distinction entre fonction sociale et utilité sociale. Il et tout à fait légitime de penser que l'on puisse avoir une fonction sociale sans pour autant qu'elle soit utile, du moins au sens de la société productiviste capitaliste. Il s'en réfère à un ouvrage de Dominique Petifaux et Hugo Pratt, recueil d'interviews autobiographiques de ce dernier, intitulé [Le Désir d'être inutile](#) . Il conclut ainsi en invitant non seulement à revendiquer le droit à la subvention, mais à la subvention « inutile » ; revendiquer le soutien à l'inutile mais à l'indispensable, c'est-à-dire le soutien à ce qui peut créer de la réaction, de l'indignation, de l'émotion sans forcément créer de la richesse matérielle.

Une action
du contrat de filière
arts plastiques et vi-
suels
en Nouvelle-Aquitaine

